



---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016 - N° 269 -**

---



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 16 novembre 2016

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X (départ à 10h45)	Camille MARTINAND-MARI
X	
X	
X	
X (arrivée à 9h45)	
X	

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA

	Maurizio NOBILI

**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X (arrivée à 9h40)	

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

**Collège C : USAGERS**

Timothée **MARTINOD**  
 Pierre GANAULT (suppléant)  
 Fanny **PATRAS**  
 Clémentine COLOMER (suppléant)  
 Vincent **PONS**  
 Jonathan LEPINE (suppléant)  
 Justine **RIVERS-MOORE**  
 Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)  
 Pierre **VAN-ISEGHEM**  
 Tony RUBIO (suppléant)  
 Audrey **DERAINE**  
 Sarah TAALLAH (suppléant)  
 Maurizio **TOFT**  
 Roy CHAYEB (suppléant)  
 Tarama **NASSER**  
 Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Fanny PATRAS
X	
X	
	Timothée MARTINOD
X	

**COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS**

Georges **BOUBY**  
 Dalila **HAMMAR**  
 Christine **LAROUJ**  
 Thierry **VINDOLET**

	Thierry VINDOLET
X	

**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**  
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO
	Geneviève DEGOLS
	Jean-Pierre PECOUL

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 24 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

**Invités permanents présents :**

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Geneviève **DEGOLS**

Jean-Yves **LE GUENNEC**

Maurizio **NOBILI**

**- Directeurs de département**

Adam **ALI** (BE)

Thierry **BRETAGNON** (Physique)

Christophe **DONY** (Informatique)

Stephan **GASCA** (DL)

Bruno **TOURAINE** (Bio-MV)

**- Chefs de service**

Béatrice **BOYER** (Communication)

Corinne **FERNANDEZ** (Relations Internationales)

Caroline **FRISOU** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Gestion des Moyens)

**- Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

**- Invités**

Marc **HERZLICH** (DS MIPS)

Jean-Michel **MARIN** (DS IMAG)

François **ROUSSET** (B3ESTE)

Le **mercredi 19 octobre 2016**, à 8 heures 50, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le jeudi 13 octobre 2016, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -.

**M. HALBOUT** ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Approbation du PV n° 268,*
3. *Projets pédagogiques - dernière vague - ,*
4. *Budget FdS 2017,*
5. *Présentation des profils de postes enseignants-chercheurs,*
6. *Point sur les appels à projets numériques,*
7. *Vote de subventions pour le Festisciences 2016,*
8. *Tarifs de mises à disposition de locaux,*
9. *Questions diverses.*

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

Avant de débiter cette séance, **M. HALBOUT** souhaite rendre hommage à **M. Vladimir LORMAN** « *qui nous a quittés il y a quelques jours ...* »

**M. HALBOUT** rappelle que **M. LORMAN** exerçait au sein du Département Physique et du laboratoire Charles Coulomb. La cérémonie, très émouvante, a eu lieu ce mardi 11 octobre au complexe funéraire de Gramont à Montpellier.

**M. HALBOUT** ajoute que **M. LORMAN** était un collègue véritablement très apprécié par tous ceux qui le connaissaient. Il était très impliqué dans ses activités liées à la formation et à la recherche.

**M. HALBOUT** demande au Conseil de bien vouloir procéder à une minute de silence.

**M. HALBOUT** excuse l'absence de **M. BOUBY**, lui-même touché par le décès d'une personne très proche.

**M. HALBOUT** indique que l'Assemblée a aussi une pensée pour lui, en ce jour.

## 1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

### a- **École Supérieure du Professorat et de l'Éducation**

**M. HALBOUT** informe l'Assistance que le Conseil d'École de l'ESPE est intervenu le 5 octobre dernier. L'ordre du jour portait essentiellement sur le cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances - MCC - et le suivi des nouveaux stagiaires. Cette année, la Faculté d'Éducation - FdE - est confrontée à un afflux massif d'étudiants actuellement en stage pour le professorat des écoles. Cela a des conséquences sur nos formations conjointes avec la FdE car les équipes sont fortement mobilisées.

**M. HALBOUT** suit avec une grande attention ce qui se passe à l'ESPE, sachant que le fonctionnement fédéral de cette structure convient aujourd'hui à la Faculté des Sciences et laisse aux composantes universitaires - ainsi qu'aux universités -, la prérogative d'inscrire les étudiants et de les suivre.

### b- **Actualisation de la Charte des examens**

**M. HALBOUT** a mis à disposition de l'assemblée la Charte des examens à disposition des conseillers. Cette dernière n'a pas subi de grands changements : la CFVU a essentiellement repris celle votée l'an dernier par la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** indique qu'au printemps prochain, le Conseil aura une discussion pour actualiser ce texte, en fonction des évolutions réglementaires et de l'actualité.

#### c- Actualisation de la Charte des stages

De même, **M. HALBOUT** ajoute que la CFVU a également mis à jour la Charte des stages : les points modifiés ont été soulignés. Toutefois, il n'y pas de changements majeurs pour la composante.

**M. HALBOUT** rappelle que **M. TUGAUT-BRIGARDIS** et **M. THALER** suivent ce dossier pour la Faculté des Sciences de Montpellier.

#### d- La clôture de l'exercice budgétaire 2016

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que cette question a été soulevée en Bureau du Conseil.

**M. HALBOUT** explique que des Départements s'inquiétaient du dispositif de clôture budgétaire des commandes, notamment pour les consommables utilisés lors de travaux pratiques.

**M. HALBOUT** le rappelle : les gestionnaires peuvent passer des commandes jusqu'au 30 décembre prochain. Cependant, il est recommandé de le faire « *en amont* » si l'on souhaite que ces dernières soient imputées sur le budget 2016. Seules celles dont les produits seront livrés avant la fin de l'année, seront rattachées à ce dernier.

**M. HALBOUT** précise qu'en conséquence, si les commandes sont réalisées en 2016 mais que les produits sont livrés en 2017, les factures impacteront alors le budget de l'année 2017. Le décalage annuel « *n'est pas très grave* » : on peut imaginer que celui-ci se reproduira l'année suivante et que les achats réalisés cette année-là, auront une incidence sur le budget 2018.

**M. HALBOUT** signale que s'il s'agit d'une commande importante et que le matériel tarde à être livré, il convient d'alerter la Direction de la Faculté des Sciences - **Mme VILLANUEVA-THERON**, RAA et **M. GUEVELLOU**, RA - qui fera le nécessaire pour que les budgets 2017 des Départements d'enseignement ne soient pas impactés par des « *effets de bord* ».

Pour **M. HALBOUT**, les gestionnaires ont pu s'inquiéter de l'adoption d'un nouveau logiciel de gestion à l'échelle de l'Université - lié notamment à la mise en œuvre de la GBCP -. Or, toutes les commandes qui seront « *à cheval* » sur les deux exercices, seront ressaisies par les services centraux : il n'y aura donc aucune conséquence sur les Départements d'enseignement.

Néanmoins, pour alléger et faciliter le travail des services centraux de l'Université de Montpellier, **M. HALBOUT** souhaite que cela concerne un minimum de commandes ...

**M. HALBOUT** le répète : « *il n'y aura ni souci ni impact s'agissant du fonctionnement des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences !* »

#### e- Le Plan Campus

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que, lors du Bureau du Conseil, les conseillers ont échangé concernant l'opportunité d'une discussion avec les équipes du Plan Campus au sujet de la phase 2 du Village des Sciences et plus particulièrement, s'agissant du projet « *Village des sciences B* », relatif aux travaux de construction et de réhabilitation des futures salles de TP - remplaçant celles logées actuellement au sein des bâtiments 1, 2, et 3 du campus Triolet -.

**M. HALBOUT** indique que les équipes pédagogiques des différents Départements ont été sollicitées pour procéder à un inventaire des mètres carrés utilisés, de leur utilisation et de leur taux d'occupation et ce, afin de préparer au mieux les travaux de construction et de rénovation.

**M. HALBOUT** précise que les Directeurs et les Chargés de missions au sein des Départements en ont été informés mais cela n'est peut-être pas encore le cas pour l'ensemble des agents y exerçant.

Dès que le projet aura avancé - dans deux ou trois mois à venir -, **M. HALBOUT** demandera à **M. Romain PAGANELLI** de réaliser un point de situation auprès du Conseil, permettant ainsi de mieux appréhender cette deuxième phase du projet « *Village des sciences B* ».

Concernant la première phase, **M. HALBOUT** annonce que les travaux débiteront au printemps 2017, en commençant par les entrées et sorties du campus Triolet situées au nord et au sud, tel que cela avait été prévu initialement.

**M. HALBOUT** indique que l'entrée actuelle sera condamnée, cette partie étant en chantier pour la construction des bâtiments A et B, à l'automne 2017.

**f- Prochain Conseil - mercredi 16 novembre 2016 -.**

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 16 novembre 2016, à 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 269,
3. Profils de postes BIATS pour la campagne d'emplois 2016-2017,
4. Vote des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier,
5. Budget 2017 de la FdS,
6. Questions diverses.

**M. HALBOUT** rappelle que si les conseillers souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 8 novembre 2016 et/ou en contactant directement, **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

**2. APPROBATION DU PV N°268 - 28 SEPTEMBRE 2016**

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **M. DELAFOSSE** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme DERAINE** a donné procuration à **M. MARTINOD**,
- **Mme HAMMAR** a donné procuration **M. VINDOLET**,
- **Mme GALL-BORRUT** a donné procuration **Mme MARTINAND-MARI**,
- **M. IN** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **M JOURNET** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **M. PONS** a donné procuration à **Mme PATRAS**,

**M. HALBOUT** remercie les représentants étudiants de leur présence à ce Conseil.

**M. HALBOUT** salue particulièrement le travail de **Mmes FRISOU** et **GAUCERAND** : les délais entre les deux Conseils ont été très courts. « *Malgré ce constat, le PV a été mis à disposition de l'Assemblée en temps et en heure, avec toujours une grande qualité rédactionnelle !* »

**M. HALBOUT** remercie aussi **M. GUEVELLOU** - qu'il excuse ce jour, car il siège en Capa au Rectorat de Montpellier.

**M. HALBOUT** demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler à son sujet.

En l'absence d'observation, **M. HALBOUT** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 268 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 28 septembre 2016 -.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

**Favorable : 23**

Le PV n° 268 - Conseil du mercredi 28 septembre 2016 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil pour ce vote.

### 3. PROJETS PÉDAGOGIQUES - DERNIÈRE VAGUE -

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. BRETAGNON** pour réaliser une présentation « *la plus détaillée possible* » de cette troisième vague de projets pédagogiques.

Chaque année, **M. HALBOUT** rappelle que la Direction propose à l'Assemblée de voter les projets pédagogiques en trois temps :

- *une première vague* est présentée en décembre puis, adoptée au mois de janvier. Il s'agit de la vague principale où une majorité de projets sont validés ;
- *la deuxième vague*, votée au printemps est celle où la Direction, éclairée sur les recettes et notamment les versements de taxe d'apprentissage, peut identifier des ressources qui « *font levier* », permettant ainsi de financer d'autres projets ;
- *la troisième vague* est financée par les reliquats recensés à la rentrée. A ce moment-là, la Direction connaît plus précisément la situation financière de la composante. En fonction de celle-ci - « *plutôt saine et satisfaisante cette année tel que l'indiquait la lettre de cadrage* » - , la composante peut financer une troisième vague de projets pédagogiques.

Cette année, **M. HALBOUT** souligne que cette troisième vague servira à financer exclusivement de l'investissement car les crédits de fonctionnement sont très contraints.

**M. BRETAGNON** explique qu'il restait près de 60 mille euros à répartir sur le budget d'investissement. Cette somme a été prioritairement allouée à quatre Départements :

- Département BE,
- Département Chimie,
- Département EEA,
- Département Informatique.

**M. HALBOUT** informe que, dès le mois de décembre, les projets de la première vague du budget 2017 seront présentés en Conseil de la Faculté.

**M. HALBOUT** signale que certains d'entre eux, nécessitant des financements en section de fonctionnement, ont été jugés prioritaires. Malheureusement, la Faculté des Sciences n'a pas pu allouer de moyens car elle ne disposait plus suffisamment de crédits de fonctionnement. En conséquence, il a été proposé que cette ligne dédiée aux projets pédagogiques, soit mieux abondée dans le cadre du prochain budget.

**M. HALBOUT** précise que l'ensemble des documents présentés ce jour sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

**M. HALBOUT** résume les propos de **M. BRETAGNON** :

- au niveau du Département Informatique, il n'y a pas eu de fléchage pour des projets spécifiques : 19 mille euros ont été attribués pour les travaux du bâtiment 16 « *au sens large du terme* ». En fonction de ce que l'on aura mobilisé dans le cadre du compte financier 204-13, ces sommes pourront être allouées à de l'équipement ou à des travaux ;
- les financements alloués au Département EEA le sont pour des investissements de matériels en lien avec les travaux récents de rénovation ;
- la priorité du Département BE s'est portée sur l'acquisition du logiciel « *La souris sur l'arbre* » ;
- Le Département Chimie, s'est vu allouer le reste des fonds disponibles pour ses projets prioritaires.

**M. BRETAGNON** indique que les projets notés en rouge sur le document présenté correspondent aux priorités des Départements.

**M. HALBOUT** ajoute que ceux qui ne pourront pas l'être « *cette fois-ci* », seront financés en priorité au mois de janvier prochain ...

En l'absence de question, **M. HALBOUT** soumet au vote les projets pédagogiques, budget 2016 - troisième vague - de la Faculté des Sciences.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **24**

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME aux projets pédagogiques, budget 2016 - troisième vague - de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** remercie l'Assemblée de ce vote unanime et suggère de passer au point suivant.

#### 4. PRÉSENTATION DES PROFILS DE POSTES ENSEIGNANTS CHERCHEURS

Compte tenu du fait que certains Directeurs de Département Scientifiques ne pourront pas assister à l'intégralité des débats, **HALBOUT** signale que la présentation du budget FdS 2017 sera réalisée après ce point.

Dans un premier temps, **M. HALBOUT** rappellera la politique de la Faculté des Sciences de Montpellier concernant la campagne d'emplois avant de présenter et développer, quelques profils. Le Conseil engagera ensuite une discussion sur d'éventuels arbitrages relatifs à des ouvertures anticipées de postes, dans le cadre de cette campagne annuelle.

**M. HALBOUT** présente le premier cadrage de cette campagne d'emplois : il rappelle que la politique en matière d'ouverture de poste de Professeur - Pr - se compose de trois points :

- le redéploiement de « *chapeaux* » vers les Départements à faible ratio Pr/Mcf. Dans la lettre de cadrage adoptée lors du précédent Conseil, la Faculté s'est engagée à en redéployer deux vers des Départements particulièrement déficitaires : BE et DESTTEEM. Toutefois, cet engagement est subordonné au départ à la retraite de professeurs de Physique et de Mathématiques. **M. HALBOUT** a donc discuté avec les Directeurs des UMR concernées et les a convaincu de la nécessité d'opérer ces redéploiements : il en va de l'équilibre au sein de la Faculté des Sciences. « *Même si les collègues ne sont pas encore partis à la retraite, les redéploiements seront anticipés,*
- Les discussions ont été initiées avec les Départements de Mécanique et d'EEA concernant les départs en retraite de Pr d'ici quelques années. Si le ratio Pr/Mcf se situe dans la moyenne, **M. HALBOUT** a toutefois demandé à ces deux Départements de procéder à une prospective sur les prochaines années, précisément afin que « *l'on puisse identifier des thématiques sur lesquelles des postes de Pr seront ouverts* ». Cela donnera la possibilité à des Mcf de se positionner, tout en préservant également une ouverture vers de nouvelles thématiques au sein des laboratoires. Cela va dans le sens de la politique de la composante, qui essaye de maintenir un équilibre entre le recrutement externe et la possibilité de promotion pour les Mcf. Au sein du Département EEA, trois départs à la retraite sont prévus, dont deux au sein du laboratoire IES.
- La Faculté a œuvré avec l'UFR de Pharmacie, bénéficiant cette année de deux supports vacants de Pr, dont elle aurait souhaité différer les recrutements. De ce fait, cette composante a proposé à la Faculté des Sciences de mettre à sa disposition le support de Pr n° 85Pr0091 pour l'année 2017-2018. Ce dernier devra être restitué l'année suivante - année universitaire 2018-2019 - et sera compensé par le prêt d'un ATER à temps plein.

**M. HALBOUT** présente les opérations transversales en lien avec la politique scientifique de site.

**M. HALBOUT** fait part à l'Assemblée, d'un double souhait : redéployer des supports vers des Départements déficitaires et accompagner, en même temps, la politique de site ayant comme centre de gravité le domaine des Sciences de la Vie et de la Terre ainsi que des profils aux interfaces. La Faculté a ainsi pris l'engagement de redéployer des supports de Pr et de Mcf issus des Département de Mathématiques et de Physique afin de les ouvrir, dans les prochaines années, sur des thématiques situées aux interfaces de la Modélisation, des Sciences de la Terre et du Vivant.

Pour **M. HALBOUT**, ces redéploiements vont très certainement concerner trois supports. Une discussion sera ensuite engagée avec le Département d'Informatique afin que l'un des supports s'ouvre aux interfaces de l'Informatique et des Sciences du Vivant et ce, dans les prochaines années.

**M. HALBOUT** souhaite traiter l'Informatique à part car il les redéploiements ne devront pas affaiblir le potentiel enseignant du Département, déjà fortement déficitaire.

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que des discussions sont en cours entre la Faculté des Sciences, Polytech Montpellier et les IUT - notamment celui de Nîmes - concernant le profil du poste Pr 28 ouvert sur l'IUT et les conséquences, en cas de promotion d'un Mcf local sur le profil « *en cascade* » qui sera alors ouvert en Chimie, section 33.

**M. HALBOUT** souligne qu'il s'agira d'un concours où toutes les composantes concernées devront jouer « *le même jeu* ».

**M. HALBOUT** précise que le Conseil doit arbitrer trois propositions d'évolution de la lettre de cadrage - validée lors du précédent Conseil - :

Concernant la première, **M. HALBOUT** rappelle le débat ayant eu lieu lors de la dernière séance s'agissant du poste en 46.3. Afin d'établir un « *roulement* » entre les Départements, la logique aurait voulu que ce dernier soit réservé à l'Informatique qui n'a pas bénéficié de 46.3 depuis des années. Cependant, la stratégie de ce Département est de renforcer certaines activités au niveau de l'enseignement et de profiter du vivier d'enseignants officiant dans d'autres composantes. Le Département Informatique a consommé des postes de Pr pour les offrir à la mobilité au profit d'enseignants originaires de l'IUT de Béziers.

Cette année, **M. HALBOUT** note qu'une action sera proposée pour un Pr exerçant à Polytech Montpellier. De même, un engagement sera pris lors de la prochaine campagne pour faire venir un collègue actuellement en poste à l'IUT de Béziers. Globalement, il aurait été procédé sur ce Département, à quatre mutations internes au niveau de l'Université de Montpellier, dont trois Pr.

Pour **M. DONY**, la problématique de promotion est contraignante et le Département Informatique en a pleinement conscience.

**M. DONY** pense pouvoir en parler lors de la présentation du profil situé à l'interface avec le Vivant.

**M. HALBOUT** acquiesce.

Toutefois, **M. DONY** ne sait pas ce qui va se passer avec le poste de Polytech Montpellier.

**M. DONY** a conscience que le Département Informatique a une forte pression au niveau des postes de Pr : aussi, il conviendra d'en discuter sérieusement à l'avenir ...

**M. HALBOUT** explique qu'un poste en 46.3 est demandé à l'ouverture au sein du DESTEEM et ce, même si ce Département en a déjà bénéficié.

**M. HALBOUT** n'a pas voulu attendre d'ouvrir un 46.3 en Informatique pour ensuite le faire au DESTEEM : cela aurait fortement retardé les opérations. La Faculté prend donc l'engagement d'ouvrir un 46.3 pour le DESTEEM lors de la campagne d'emplois 2017-2018, le dernier recrutement sur ce type de concours remontant à 2014.

**M. HALBOUT** insiste sur fait que le Département Informatique a laissé « *passer son tour* » mais que s'il souhaitait ouvrir des supports de Pr en 46.3 dans les prochaines années, il aurait toute la légitimité de le faire.

**M. HALBOUT** souligne que la Faculté essaie d'ouvrir un poste de 46.3 chaque année et fait en sorte qu'il existe un roulement. Les trois dernières années, les Départements bénéficiaires disposaient d'un faible ratio Pr/Mcf - DESTEEM, BE et Bio-MV -.

Concernant la deuxième proposition d'arbitrage, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil qu'il avait été demandé dans la lettre de cadrage d'ouvrir des supports de Pr par anticipation.

**M. HALBOUT** rappelle que des enseignants sont actuellement en détachement - « *depuis plusieurs années ...* » - et que les communautés ont initié des réflexions pour les remplacer.

Cependant, **M. HALBOUT** ajoute qu'il n'y a pas encore d'accord formel au niveau de l'Université de Montpellier concernant la possibilité d'ouvrir ces postes vacants. La Faculté est à peu près certaine que ces enseignants ne reviendront pas mais, il existe toujours un risque : « *l'UM demande donc légitimement d'apporter des garanties.* »

Après avoir entendu les Directeurs de Départements Scientifiques présents, **M. HALBOUT** proposera d'établir les priorités chronologiques d'ouverture de ces supports.

Pour conclure, **M. HALBOUT** indique qu'il subsistait, dans la lettre de cadrage, certaines incertitudes sur les profils et la chronologie des ouvertures relatifs à la politique du Département Informatique. Les discussions avec la recherche et les autres composantes ont en conséquence, bien avancé. La proposition sur laquelle il sera demandé au Conseil de statuer permettrait au Département d'accueillir d'une part, un Pr et un Mcf dès cette année sur deux thématiques où il existe de forts besoins en enseignements, et d'acter, d'autre part, la priorité concernant une opération avec l'IUT de Béziers pour l'année prochaine.

S'agissant de cette opération, **M. HALBOUT** note qu'il s'agit de d'utiliser cette année les support de « *DELORT* » et « *DUCOURNEAU* », le support « *DELORT* » étant « gagé » par le départ l'année suivante d'Hervé DICKY. Si l'on arrive à « dégeler » les supports l'an prochain, les autres opérations pourraient être réalisées.

**M. HALBOUT** résume l'ordre des opérations en Informatique :

- cette année : un poste de Pr et un poste Mcf,
- l'année prochaine : l'opération avec l'IUT de Béziers. En outre, si l'UM l'y autorise, la Faculté réalisera la dernière opération, en fonction des priorités recherche qu'il conviendra d'affiner.

**M. HALBOUT** demandera à l'Assemblée de se prononcer sur les profils enseignement tels qu'ils ont été formulés par les Départements et présentés sur l'ENT du Conseil.

A l'issue de cette présentation, **M. HALBOUT** propose de faire « *un tour de table* », Département Scientifique par Département Scientifique ... Pour débiter, **M. HALBOUT** cède la parole par **M. TOURAINE**.

Concernant le Département Scientifique Biologie Agrosociences, **M. TOURAINE** précise qu'il n'existe qu'un seul poste avec une affectation enseignement à la Faculté des Sciences de Montpellier. Il s'agit d'un poste de Mcf au sein du Département d'enseignement Biologie-Mécanisme du Vivant. Le profil concerne la Physiologie végétale et regroupe les approches de la Biochimie à la Physiologie en passant par la Biologie cellulaire. En termes d'enseignement, la Physiologie végétale fait partie de la section 66.

**M. TOURAINE** explique que la Physiologie végétale est la partie la plus déficitaire au sein du Département Biologie - Mécanisme du Vivant. La moyenne des heures complémentaires réalisées par chaque enseignant-chercheur titulaire - sans compter l'intervention d'enseignants vacataires, des moniteurs et des Ater -, est d'environ 40% au delà du service statutaire.

**M. TOURAINE** calcule que chaque enseignant-chercheur effectue environ 1,4 fois son service, en plus de ce qu'il fait à l'extérieur, « *ce qui est énorme !* » Pour les Végétalistes, il faut compter 1,5 fois leur service !

**M. TOURAINE** ajoute qu'il s'agit d'un poste pour lequel il existe un support venant d'une cascade où un collègue a été recruté sur un concours de Pr en 46.1.

**M. TOURAINE** indique que le collègue développera des enseignements théoriques et pratiques dans le domaine de la dynamique des transports transmembranaires, la signalisation membranaire appliquée à la nutrition de la plante, la compartimentation cellulaire, la transduction de signaux cellulaires, la coordination entre processus de transports et métabolisme, ainsi que l'échange de signaux entre cellules, tissus ou organes. « *Il s'agit d'une expertise qui commence à manquer car les recrutements qui sont intervenus, concernaient davantage la partie génétique et l'amélioration des plantes. Il est donc nécessaire d'équilibrer ...* »

Du fait de ce choix pédagogique, **M. TOURAINE** ajoute que les laboratoires de recherche ont été contactés et que ce profil sera également proposé au laboratoire Biochimie Physiologie Moléculaire des Plantes, spécialiste internationalement reconnu dans le domaine de l'activité des protéines de transport chez les plantes.

**M. TOURAINE** informe l'Assemblée que le Département Scientifique Biologie Agrosociences se réunira le 20 octobre prochain pour affiner les postes proposés ; un document de travail ayant été communiqué.

**M. HALBOUT** demande aux conseillers s'ils souhaitent poser des questions à **M. TOURAINE**.

**M. HALBOUT** explique que ce poste a été mentionné dans la lettre de cadrage. Ce dernier ne pose pas de problème, dans la mesure où il s'agit d'une reconduction : il n'y a donc pas vraiment de questions nécessitant d'opérer un redéploiement. La Faculté des Sciences restera cependant attentive concernant le profil recherche.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il est demandé aux composantes de transmettre l'intégralité du profil enseignement et recherche.

**M. HALBOUT** remercie **M. TOURAINE** et suggère de poursuivre avec le Département Bio-MV, pour étudier les demandes du Département Scientifique Biologie Santé, représenté par son Directeur, **M. LE GUENNEC**.

Concernant le poste de Mcf, **M. LE GUENNEC** précise que ce dernier concerne la Physiologie et la Physiopathologie du système nerveux.

**M. LE GUENNEC** informe l'Auditoire que le Conseil restreint du Département Scientifique Biologie Santé se réunit également le 20 octobre prochain.

**M. LE GUENNEC** indique que le poste au niveau enseignement, concernera majoritairement des cours en Neurosciences et en Physiologie à l'UPV et, pour un quart, au sein de la Faculté des Sciences.

**M. IMBERT** note que le document qu'il a devant les yeux - correspondant au poste de Mcf -, ne fait pas référence à l'Université Paul Valéry ...

**M. IMBERT** rappelle également que l'Université Montpellier 2 n'existe plus : elle ne doit donc plus apparaître dans la partie « lieux d'exercice » du document.

**M. TOURAINE** note cette remarque et corrigera cette coquille.

**M. HALBOUT** rappelle que les enseignements en Physiologie interviendront, comme l'a expliqué **M. LE GUENNEC**, à l'Université Paul Valéry.

**M. LE GUENNEC** ajoute que ces derniers concerneront la licence de Physiologie.

Pour **M. IMBERT**, le nom de l'UPV doit apparaître sur le document.

**M. HALBOUT** entend la remarque de **M. IMBERT** et la soutient.

Dans le cadre d'une politique de partenariat avec l'UPV, **M. HALBOUT** pense effectivement qu'il ne faut pas « cacher » cet établissement et qu'il est important de le mentionner.

**M. IMBERT** note la collaboration avec l'Université Paul Valéry dans cet enseignement : « il y aura des choses à dire lorsque la Comue s'y intéressera ». En attendant, la partie enseignant dans cette Université doit être affichée pour en informer les potentiels candidats.

**M. IMBERT** insiste : les futurs candidats doivent être informés qu'ils seront « à cheval » entre les deux universités et ce, même si les deux lieux ne sont géographiquement pas très distants.

Pour **M. TOURAINE**, cela est clair et les deux établissements ne sont pas éloignés.

Pour **M. IMBERT**, l'Université Paul Valéry doit être ajoutée.

**M. HALBOUT** demandera que cela soit indiqué sur le profil.

Concernant le poste de Pr, **M. LE GUENNEC** souligne qu'en termes d'enseignement, ce dernier répond à une carence due à l'absence d'une enseignante. En plus d'assurer les enseignements en Métabolisme, le Pr participera à ceux de Biochimie générale de licence : bases et techniques de Biochimie, Enzymologie et Biochimie structurale.

**M. LE GUENNEC** a eu pour l'instant six retours, dont cinq sont très intéressants, car il s'agit d'équipes dont l'influence porte sur le Métabolisme et ses perturbations dans l'évolution Physiopathologique, dont une partie en régénérescence. La thérapeutique commence à s'orienter vers ces aspects et ce, pour de nombreuses pathologies chroniques : maladie d'Alzheimer, cancers, infections, pathologie cardiovasculaire, ...

Comme il s'agit d'un poste de Pr, **M. LE GUENNEC** précise l'investissement attendu en termes de responsabilités : la personne recrutée sera chef d'équipe.

S'agissant du contour recherche, **M. HALBOUT** précise que le support de poste est ouvert à des profils dans la continuité des activités de certaines équipes, et d'autres plus ouverts sur de nouvelles thématiques : aussi, cela dépendra des viviers des candidats.

**M. LE GUENNEC** confirme les différentes affectations possibles en recherche.

**M. HALBOUT** ajoute que ce profil a été longuement réfléchi au niveau du Département Scientifique Biologie Santé. Le contour enseignement correspond à une réflexion et un besoin. Du point de vue de la recherche, il y a deux visions : d'un côté, celle prônant la reconduction et la stabilisation pour certaines équipes, de l'autre, celle favorable à l'ouverture vers d'autres équipes et laboratoires.

**M. HALBOUT** rappelle que ce profil restait à « affiner » dans la lettre de cadrage. Par conséquent, ces deux voies devraient être explorées à chance égale au lieu de considérer la reconduction comme une voie unique ...

Concernant le Département Scientifique de Chimie, **M. HALBOUT** évoque trois demandes : deux postes qui étaient vacants auxquels s'ajoute le « prêt » provenant de la Faculté de Pharmacie de Montpellier.

**M. HALBOUT** rappelle qu'historique, il y avait un support gelé avec un engagement de l'ouvrir lorsque la communauté de Chimie aurait avancé et affiné le profil sur la thématique « Matériaux ». Il y a ensuite une cascade suite à la promotion d'une collègue, puis un poste en 32 prêt par la Faculté de Pharmacie.

**M. HALBOUT** donne la parole à **Mme LARIONOVA**, Directrice du Département Scientifique de Chimie.

**Mme LARIONOVA** va débiter sa présentation par le poste de Pr 31-32-33<sup>ème</sup> section qui sera affecté à l'équipe Chimie Moléculaire et Organisation du Solide de l'ICGM. Ce recrutement est ouvert à l'extérieur et se place dans la continuité de la thématique Chimie moléculaire et Organisation du solide.

**Mme LARIONOVA** indique que le candidat pourra présenter un projet de recherche original ayant pour objectif de développer des réponses innovantes - Chimie et Procédés -, permettant d'accéder à de nouvelles architectures fonctionnelles, avec une parfaite maîtrise de la composition, texture et morphologie des matériaux formés aux différentes échelles et de leur fonctionnalités.

**Mme LARIONOVA** propose de représenter **M. FILHOL**, Directeur du Département enseignement Chimie pour exposer la partie enseignement de ce poste.

**M. HALBOUT** lui en donne l'autorisation.

**Mme LARIONOVA** indique que la personne recrutée sera affectée au Département Chimie de la Faculté des Sciences et sera impliquée dans les cours, TD et TP des filières de Chimie générale et inorganique - en particulier dans les projets tuteurés en L3 -. La personne prendra également en charge des enseignements au niveau master dans les domaines associés à sa spécialité « Chimie des matériaux ».

**Mme LARIONOVA** ajoute que cette personne proposera des méthodes pédagogiques innovantes relatives, entre autre, au Numérique. Elle devra également participer au rayonnement de la Chimie auprès du grand public, au travers d'actions de vulgarisation.

Pour finir, **Mme LARIONOVA** explique que la personne recrutée devra témoigner d'un fort engagement dans les responsabilités administratives et pédagogiques associées aux enseignements et à la vie du Département d'enseignement de Chimie.

**Mme LARIONOVA** demande à l'Assemblée si elle a des questions à formuler par rapport à ce descriptif.

En l'absence de remarque, **Mme LARIONOVA** suggère de passer au profil de poste MCF en 32<sup>ème</sup> section.

Concernant la recherche, **Mme LARIONOVA** informe les membres du Conseil que ce poste sera rattaché à l'équipe AIME de l'ICGM. Ce recrutement donne l'opportunité de soutenir un nouvel axe de recherche et vise à rapprocher toutes les expertises historiquement fortes, dans les dispositifs pour la conversion de l'énergie autour d'un projet scientifique innovant.

**Mme LARIONOVA** indique que le projet de recherche s'inscrit dans une problématique de remplacement de métaux nobles dans les piles à combustible. Ce dernier concerne l'utilisation d'espèces polyioniques comme les polyoxométallates à propriétés rédox, ainsi que leur structuration et a pour objectif de les utiliser dans le cadre de la réduction de l'oxygène dans une pile à combustible non-conventionnelle.

**Mme LARIONOVA** ajoute que l'expertise souhaitée porte sur la synthèse inorganique et les méthodes de nanostructuration. Elle peut être éventuellement complétée par des connaissances en électrochimie.

**Mme LARIONOVA** lit la présentation du profil enseignant que lui a communiqué **M. FILHOL** : « *La personne recrutée sera affectée au Département Chimie de la Faculté des Sciences. Elle participera aux enseignements de Chimie générale et minérale en 1<sup>ère</sup> année de licence, à la fois au niveau des travaux dirigés et des travaux pratiques. Elle enseignera aussi la Chimie minérale en L2 et L3 et pourra à terme participer aux enseignements de spécialité au niveau du master de Chimie. La personne devra, de plus, s'impliquer dans les aspects administratifs et organisationnels du Département, en particulier en prenant la responsabilité d'unités d'enseignement, de salles ou de formations. Enfin, elle participera aux actions de vulgarisation et d'animation scientifique du Département (Fête de la Sciences, Faites de la Sciences, ...)* ».

**Mme LARIONOVA** demande à l'Assemblée si elle a des questions concernant ce descriptif de MCF en 32<sup>ème</sup> section.

**M. IMBERT** note que la présentation des deux postes est assez « *caricaturale* ». Dans un premier temps, il a été présenté un profil de Pr, devant essentiellement enseigner en master et peu a été dit sur les implications relatives aux charges administratives. Ensuite, **Mme LARIONOVA** a présenté un profil de MCF devant essentiellement enseigner en licence avec des charges administratives quasi obligatoires.

Pour **M. IMBERT**, les Pr doivent assurer des missions d'administration en plus de l'enseignement mais, pas essentiellement de la recherche.

**M. IMBERT** sollicite un rééquilibrage dans ce qui est écrit sur ces deux postes.

**Mme LARIONOVA** demande si **M. IMBERT** parle du profil enseignement ou recherche.

**M. IMBERT** répond qu'il s'agit du profil général et ajoute qu'il commente uniquement ce qui a été dit.

**M. IMBERT** ajoute que les missions d'administration et d'enseignement sont celles dévolues aux Pr et pas uniquement aux MCF. De la même façon, pour le bien être de la communauté et des individus, il est opportun de penser, dès le départ, à équilibrer les enseignements de licences et masters.

**M. VERNICOS** note qu'il n'est pas écrit dans les textes réglementaires que des tâches administratives incombent aux MCF.

**Mme LARIONOVA** pense que **M. IMBERT** n'a pas bien entendu ses propos car la dernière phrase qu'elle a lue au niveau des profils d'enseignement du poste de PR en section 32 précisait que « *la personne recrutée devra montrer un fort engagement dans les responsabilités administratives et pédagogiques associées aux enseignements et à la vie du Département d'enseignement de Chimie* ».

**M. IMBERT** rassure **Mme LARIONOVA** en précisant qu'il avait parfaitement entendu et qu'il sait également lire !

**M. IMBERT** insiste : la présentation faite par **Mme LARIONOVA** est relativement « *caricaturale* » car, les volets enseignement en licence ainsi que les charges administratives, prennent beaucoup de place pour le MCF. Concernant le profil Pr, le volet recherche est beaucoup plus détaillé.

Pour **M. IMBERT**, il faut être extrêmement prudent et penser à opérer un équilibre entre les différentes missions. A cet effet, il convient d'essayer d'inverser la tendance historique qui est de coller les charges administratives et d'enseignement aux MCF et de laisser aux Pr des missions « *importantes* » comme l'enseignement aux masters et la recherche.

Pour **M. VERNICOS**, cela ne doit pas être obligatoire dans une fiche de poste de MCF ! S'il y a deux corps, ce n'est pas pour qu'il y ait une mission unique !

**M. HALBOUT** ajoute que les statuts n'indiquent pas que les MCF ne doivent pas prendre de missions administratives.

Pour **M. VERNICOS**, cela ne doit pas être demandé de manière obligatoire, surtout lorsque cela est conditionnel pour les Pr.

**M. HALBOUT** entend les remarques de **M. IMBERT**.

Pour **M. HALBOUT**, la lecture de **Mme LARIONOVA** n'opère pas de distinction entre le profil de poste Pr - où les charges d'enseignement concernent les licences et les masters - et le profil de poste de Mcf.

**M. HALBOUT** suppose que lors de la présentation de **Mme LARIONOVA** certains membres ont retenu davantage le côté master mais celui des licences apparaît également dans la fiche. Les responsabilités administratives sont sollicitées dans tous les profils de poste.

Pour **M. HALBOUT**, il est possible de ne pas demander aux Mcf de responsabilités administratives.

De la même manière que **M. HALBOUT** trouvait pertinent « *de dire la vérité* » sur un poste allant enseigner à l'UPV, il est également important d'être clair avec le Mcf qui sera recruté et de l'informer que « *de toutes les façons, comme ses autres collègues, il sera amené à prendre des responsabilités administratives* ».

Pour **M. HALBOUT**, cela est la vérité ! Dans les fiches de profil telles qu'elles sont présentées, **M. HALBOUT** n'a pas l'impression que les enseignements de masters ont été plus « *chargés* » pour le Pr que pour le Mcf.

En revanche, **M. HALBOUT** note que **Mme LARIONOVA** a mis l'accent sur chacun des trois profils. Concernant celui de Pr Matériaux, il a été particulièrement centré sur les activités de recherche. Il s'agit d'une opération structurante, il est donc important de préciser que la personne arrivera de l'extérieur.

Pour **M. IMBERT**, il s'agit du rôle de Pr.

**M. IMBERT** insiste : dans la présentation opérée par **Mme LARIONOVA** et le document écrit - qui n'est certainement pas la version définitive des profils -, il y a quand même un déséquilibre dans les missions d'administration : une seule phrase est écrite pour le Pr recruté, tandis que cela est un paragraphe entier pour le Mcf.

**M. IMBERT** le répète : c'est cela qu'il conteste. Il y a une tradition qui s'installe progressivement : celle que les Mcf assurent les missions d'administration et d'enseignement des licences tandis que les Pr se chargent des masters et de la recherche.

**M. HALBOUT** n'est pas d'accord avec les propos de **M. IMBERT**. Si dans les deux profils, les éléments ne sont pas écrits dans le même ordre mais, ils décrivent les mêmes fonctions.

Pour **M. IMBERT**, il y a bel et bien un déséquilibre. Il est peut être une personne « *malintentionnée* » mais, si l'on compte le nombre de mots, il n'est pas le même dans les deux profils ...

Pour **M. IMBERT**, ce déséquilibre est historique et s'installe de plus en plus entre les fonctions des Mcf celles des Pr.

**Mme LARIONOVA** n'approuve pas les propos de **M. IMBERT**.

**M. IMBERT** interroge **Mme LARIONOVA** : « *Combien de Pr enseignent en licence première année ?* »

**Mme LARIONOVA** n'a pas la réponse. En revanche, elle enseigne elle-même en L1 et assure également des charges administratives !

**Mme LARIONOVA** fera remonter les remarques de **M. IMBERT** au Directeur du Département d'enseignement de Chimie, **M. FILHOL**, qui a rédigé les profils enseignements.

**M. HALBOUT** le répète : s'il fait la lecture des profils sans indiquer s'il s'agit de celui de Mcf ou de Pr, il est certain que personne ne pourra deviner duquel il s'agit ... En effet, les phrases sont écrites dans un ordre différent et ne comprennent pas les mêmes mots mais veulent dire la même chose !

Pour **M. HALBOUT**, la lecture que **M. IMBERT** fait de ces profils est avant tout empreinte de sa propre expérience.

**M. IMBERT** craint que les Comités de sélection interprètent aussi les choses différemment ...

**M. HALBOUT** reprend les propos de **Mme LARIONOVA** : « nous pouvons adresser des messages ». Dans les profils, **M. HALBOUT** veut bien que la même chose soit écrite. Mais, si l'on sort les textes de leur contexte, **M. HALBOUT** ne voit pas lequel concernera le profil du Pr ou du Mcf.

**Mme LARIONOVA** communiquera le message à **M. FILHOL** !

**M. HALBOUT** traduit la demande : sur les profils de postes, les choses sont comparables. Toutefois, il conviendra de passer le message aux Comités de sélection afin qu'un déséquilibre entre activités ne se retrouve pas lors du recrutement.

Comme la Faculté va être sollicitée pour déterminer des représentants de la composante, **M. HALBOUT** pense qu'il conviendra d'être particulièrement vigilant vis-à-vis du message qui sera adressé et de la personne qui le portera au sein du Comité.

**M. HALBOUT** n'est pas certain que le problème provienne réellement de la rédaction de la fiche de poste mais plutôt du message qui sera donné. De ce fait, **M. HALBOUT** partage l'alerte de **M. IMBERT** : tout dépend comment seront interprétés ces profils en Comité de sélection.

Comme une personne sera mandatée pour représenter la composante au Comité de sélection, **M. HALBOUT** propose au Conseil que celle-ci soit attentive - notamment pour le poste de Pr - à ce que ce poste n'oublie pas ses obligations envers la pédagogie.

**Mme LARIONOVA** passera ce message lorsque ce profil sera présenté en Conseil de Département Scientifique.

Pour **M. HALBOUT**, il faut réfléchir dès aujourd'hui à la personne qui pourra au mieux défendre cet intérêt. Il sera difficile d'envoyer **M. IMBERT** pour un poste de Pr ...

**Mme ROLLAND** s'interroge : « Y a-t-il eu une modification sur l'affichage du poste 31-32-33 ? »

Pour **Mme LARIONOVA**, il s'agit d'une erreur dans la fiche présentée car le Directeur de l'Institut lui avait communiqué « 31-32-33 » puis, a transmis la fiche définitive avec « 33 ».

**Mme LARIONOVA** croit qu'il s'agit toujours d'un poste « 31-32-33 ». Si la Faculté des Sciences souhaite l'afficher ainsi, alors il le sera.

Comme il s'adresse à un vivier extérieur, **Mme LARIONOVA** précise que ce poste doit être le plus ouvert possible.

**M. HALBOUT** confirme que la composante est bien restée sur « 31-32-33 » : c'est cette position qui sera défendue.

**Mme LARIONOVA** présente le dernier poste pour la Chimie « prêté par la Faculté de Pharmacie » et qui sera en 32<sup>ème</sup> section. Le profil est très large et concerne toutes les équipes du laboratoire IBMM. Pour la recherche, le profil porte sur la Chimie des biomolécules, à l'interface avec la biologie.

**Mme LARIONOVA** explique qu'il y a une demande d'implication administrative.

S'agissant du profil enseignement, **Mme LARIONOVA** précise que la personne recrutée sera affectée au sein du Département de Chimie de la Faculté des Sciences et devra s'impliquer dans les cours de TD et de TP de la filière Chimie organique et de biomolécules, à la fois au niveau de la licence - notamment les projets tuteurés en L3 - et du master dans les domaines associés à sa spécialité.

**Mme LARIONOVA** ajoute que cette personne proposera des méthodes pédagogiques innovantes ayant trait, entre autre, au Numérique. Elle devra également participer au rayonnement de la Chimie auprès du grand public via des actions de vulgarisation.

**Mme LARIONOVA** explique que la personne recrutée devra témoigner d'un fort engagement dans les responsabilités administratives et pédagogiques associées aux enseignements et à la vie du Département d'enseignement de Chimie.

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences a un engagement avec l'UFR de Pharmacie, à savoir « leur rendre le support Chantal Menut, lorsque cette collègue partira à la retraite » et mettre à disposition, « en attendant », un poste d'Ater.

**Mme LARIONOVA** n'a pas encore eu l'information concernant le poste d'Ater.

**M. HALBOUT** répond que la Faculté de Pharmacie doit assurer des enseignements durant cette période.

**Mme ROLLAND** compète les propos de **M. HALBOUT** : « *On a rien sans rien !* »

**M. HALBOUT** rappelle qu'il s'agit d'un prêt.

**M. IMBERT** sollicite plus de précisions : la stratégie de la Faculté de Pharmacie est-elle d'attendre un vivier de recrutement pour ouvrir ce poste ?

**M. HALBOUT** répond positivement.

**Mme ROLLAND** précise que la stratégie de la Faculté de Pharmacie est de recruter dans la foulée, deux Pr dans la même équipe. et d'étaler les recrutements : « *ils en prêtent un à la Faculté des Sciences qui le leur rendra dans deux ans* ».

**M. HALBOUT** souligne qu'il s'agit d'une question de vivier « *décalé* ».

**M. IMBERT** espère pouvoir en discuter dans d'autres instances car ce n'est pas le souci de la Faculté des Sciences.

**Mme ROLLAND** confirme les propos de **M. IMBERT** : « *Cela n'est pas la préoccupation de la composante !* ».

**M. HALBOUT** cède la parole à **M. DONY**.

**M. DONY** souhaite revenir sur la situation du Département Informatique car il a oublié de transmettre une information à l'Assemblée ...

**M. HALBOUT** lui précise qu'il reviendra là-dessus lors de la présentation de MIPS.

**M. HALBOUT** cède la parole à **M. ROUSSET** pour les postes du DESTTEEM et du Département Biologie Ecologie pour la composante et les Départements Scientifiques B3E-STE, côté recherche.

**M. ROUSSET** débute son intervention par le DESTTEEM.

**M. ROUSSET** indique que cette structure demande un poste de Pr en 46.3, ouvert largement aux Mcf du DESTTEEM. Il s'agit d'un profil très large au niveau de la recherche. L'enseignement sera réalisé dans le Département d'Enseignement des Sciences de la Terre, de l'Eau et de l'Environnement de Montpellier - DESTTEEM -. Le ou la candidat(e) devra assurer des enseignements au sein de différents parcours de licence et/ou mention de master portés par, ou auquel est associé, le Département.

**M. ROUSSET** ajoute que le profil de recherche du poste, englobe toutes les activités scientifiques inscrites dans le projet quinquennal 2015-2019 des trois laboratoires d'appui aux formations du département des Sciences de la Terre et de l'Eau et de l'Environnement de Montpellier : Géosciences Montpellier, Hydro Sciences Montpellier et Institut des Sciences de l'Evolution.

**M. HALBOUT** précise qu'il a été suggéré de différer le concours à l'année suivante du fait que le DESTTEEM ait déjà bénéficié d'un 46.3 - il y a un peu plus de deux ans -. Le profil sera identique et la Faculté s'engage à le rouvrir, permettant ainsi aux candidats de se préparer pour candidater lors de la prochaine campagne d'emplois.

Pour **M. ROUSSET**, cette opération remonte à trois ans.

**M. HALBOUT** indique que la validation de ce poste est effective depuis deux ans.

**M. ROUSSET** présente le deuxième profil sollicité par le DESTTEEM qui est celui d'un Mcf en Géologie structurale.

S'agissant du profil enseignement, **M. ROUSSET** souligne que le ou la titulaire de ce poste enseignera au sein de la licence des Sciences de la Terre et du Master Sciences de la Terre, des Planètes et de l'Environnement, principalement dans le parcours Géologie de l'Exploration et des Réservoirs de l'Université de Montpellier. Son service concernera particulièrement la Géologie structurale de la croûte supérieure, la déformation des bassins sédimentaires et les stages de terrain. Le ou la candidate retenu(e) devra maîtriser et enseigner les outils d'acquisition de données structurales tels que la cartographie géologique, la reconnaissance, l'observation et la mesure d'objets déformés sur le terrain, sur sismique réflexion et sur lames minces ; ainsi que les outils d'analyse

structurale tels que les cartes géologiques, les projections stéréographiques, les méthodes de détermination des champs de contraintes, les constructions et restaurations de coupes et de modèles structuraux 3D.

Concernant le profil recherche, **M. ROUSSET** informe l'Assemblée que le laboratoire Géosciences de Montpellier souhaite recruter un géologue structuraliste. Le ou la candidat(e) doit donc maîtriser les outils de la géologie structurale.

**M. ROUSSET** signale qu'il s'agit des mêmes compétences que pour le profil « *enseignement* ».

**M. HALBOUT** fait part d'une discussion ayant eu lieu entre le DESTHEM et le laboratoire de recherche. On pourrait s'interroger : « *Pourquoi ouvrir un poste en Géologie structurale alors qu'un recrutement identique a déjà eu lieu dans ce domaine ?* »

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit d'un « *rééquilibrage* » au sein de cette thématique.

**M. HALBOUT** rappelle le recrutement effectué il y a deux ans en Géologie structurale. Le nouveau poste vient compléter ce profil sur une thématique assez similaire. Cela est complètement assumé tant au sein du Département d'enseignement que du laboratoire.

**M. HALBOUT** souhaite être transparent ! Il y a bien une redondance en termes de recrutement mais ce Département est tellement déficitaire que ce deuxième Mcf est essentiel pour répondre au fort besoin constaté dans cette thématique.

**M. HALBOUT** demande à **M. ROUSSET** de présenter les demandes de postes relevant du domaine Biologie-Ecologie.

**M. ROUSSET** fait part d'une demande pour un poste de Pr Ecologie 67-68, en Ecologie végétale terrestre.

**M. ROUSSET** précise que la personne recrutée enseignera l'Ecologie et la Biologie végétale, du L1 au M2. Elle s'appuiera notamment sur des approches naturalistes et de terrain ainsi que sur des connaissances solides des biomes tropicaux et/ou méditerranéens. Une partie de ses enseignements portera sur les interfaces science et société, axées sur l'étude et la prise en compte de l'impact des activités humaines sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes.

**M. ROUSSET** indique que la personne recrutée devra s'impliquer fortement au sein du Département d'enseignement de Biologie Ecologie. Elle y aura notamment pour mission de veiller à la structuration et à la cohérence des enseignements en Ecologie et Biologie végétale, sur l'ensemble des parcours de licence et de master, notamment dans le contexte du passage au LMD 5. Elle devra être force de proposition et d'innovation en matière de pratiques pédagogiques et sera investie dans les responsabilités administratives afférentes aux unités d'enseignement et de parcours. En conséquence, elle assurera la co-responsabilité du parcours BioGET, co-accrédité avec Agro Paris Tech, établissement portant la compétence disciplinaire Sciences Humaines de cette formation. Elle devra assurer la cohérence des enseignements, s'impliquer activement dans l'encadrement des étudiants et la gestion des stages.

**M. ROUSSET** ajoute que le ou la candidat(e) recruté(e) effectuera ses enseignements dans les disciplines de la Biologie végétale, de la Floristique, de l'Ecologie végétale, de la Biogéographie et des interfaces entre ces disciplines et les Sciences Humaines. Ces enseignements concerneront aussi bien les cursus licence que master.

**M. ROUSSET** informe les membres du Conseil que le profil recherche n'est pas encore finalisé : « *celui-ci est assez large car il n'y a pas de coloration particulière* ».

**M. ROUSSET** souligne néanmoins que les travaux de recherche de la personne recrutée, concerneront la dynamique de la végétation des régions tropicales.

**M. ROUSSET** s'aperçoit que le profil de poste mis à la disposition des conseillers n'est pas finalisé ...

**M. HALBOUT** en est informé : c'est pourquoi le Conseil affine celui-ci aujourd'hui. Les profils tels qu'ils sont sur l'ENT ont été travaillés en fonction de la lettre de cadrage. Le document en possession de **M. ROUSSET** a été écrit il y a trois semaines.

**M. HALBOUT** propose à **M. ROUSSET** de poursuivre son intervention concernant le poste relevant du domaine « *Evolution* ». Comme il s'agit d'un « *dégel* », une discussion devra intervenir à son propos : il est important que le Conseil débatte de celui-ci.

**M. HALBOUT** complètera ensuite la présentation de **M. ROUSSET**.

S'agissant du poste, **M. ROUSSET** informe l'Assemblée que le profil correspond à celui d'un Pr en Mécanismes de l'évolution et d'adaptation des organismes.

**M. ROUSSET** indique que la personne recrutée enseignera la Biologie évolutive en alliant la Génétique des populations à des approches de modélisation, de Biologie du développement, d'étude de traits d'Histoire vie et/ ou d'analyses génomiques. Elle aura pour mission de veiller à la cohérence de l'enseignement des notions de Biologie évolutive dans les différentes disciplines du Département de Biologie-Ecologie et ce, sur l'ensemble du cursus : Biologie des organismes, Génétique des populations, Biologie du développement et de la reproduction, Ecologie.

**M. ROUSSET** note que la personne recrutée devra s'investir fortement dans le fonctionnement du Département d'enseignement, les responsabilités administratives des Ue et des parcours et devra également, être force de proposition en matière d'innovation pédagogique. L'implication du candidat dans l'ouverture des enseignements à l'international serait un « *plus* » apprécié.

**M. ROUSSET** précise que le candidat devra s'impliquer dans l'enseignement des Ue socles en Biologie des organismes, Biologie intégrative, Cycles de vie, Ecologie et Biodiversité, dans lesquelles il insistera sur la dimension évolutive et sur les unités d'enseignement centrées sur l'évolution. Cela concerne plusieurs Ue en licence mais aussi, d'autres en master relatives au parcours de la mention de Master Biodiversité, Ecologie, Evolution.

Concernant le profil recherche, **M. ROUSSET** souligne que celui-ci n'est pas encore finalisé mais qu'il est assez ouvert. L'idée est d'associer l'étude des mécanismes d'évolution avec des thématiques biologiques.

**M. ROUSSET** ajoute que la personne recrutée développera des recherches sur la mécanique de l'évolution et d'adaptation des organismes.

**M. HALBOUT** indique qu'assurément ce poste correspond à une demande de « *dégel* » de support : « *nous sommes toujours suspendus à la validation de l'Université pour cette demande et en même temps, à celle de requalification* ».

**M. HALBOUT** explique que le « *dégel* » concerne un support de Mcf et que dans le cadre de la politique de redéploiement de « *chapeaux* », la Faculté des Sciences voudrait ouvrir ce poste au niveau Pr. Si l'on veut satisfaire cette demande dès cette année, il faudra être particulièrement convaincant au niveau de l'Université.

**M. HALBOUT** suggère de finir ces présentations par MIPS, pour lesquels trois Départements d'enseignement sont concernés. Le Conseil a brièvement évoqué l'Informatique en rappelant la politique générale. Il y a également un poste en Physique et un autre, en Mathématiques.

**M. HALBOUT** laisse la parole à **M. HERZLICH**, Directeur du Département Scientifique MIPS.

**M. HERZLICH** salue le Conseil et indique qu'il va réaliser une présentation synthétique des demandes concernant le Département Scientifique MIPS, impliquant les Départements d'enseignement Mathématiques, Informatique et Physique.

**M. HERZLICH** souligne que le Département MIPS essaie de maintenir une politique équilibrée entre le développement de l'interface avec les secteurs les plus visibles au niveau du site - sciences biologiques au sens large et environnement - et la préservation d'une activité « *cœur de métier* ».

Pour **M. HERZLICH**, cela induit des contraintes qui ne sont pas toujours faciles, dans la mesure où les disciplines de MIPS sont sociologiquement constituées d'enseignants chercheurs.

**M. HERZLICH** ajoute que cela a un impact non négligeable car il n'y a pas ou peu de flux de chercheurs arrivant dans le laboratoire et pouvant prendre en charge de manière très importante le pilotage de l'activité recherche.

**M. HERZLICH** indique que cet équilibre entre la formation et la recherche est contraignant sur le plan de la politique du Département Scientifique et celle des Départements d'enseignement.

S'agissant des postes sollicités, **M. HERZLICH** informe qu'au niveau Pr, il y a une priorité de poste en 26<sup>ème</sup> section en Statistiques, orienté vers les interactions entre les Sciences de la Vie et la Santé.

**M. HERZLICH** explique que cette demande répond à un besoin très important et vraiment urgent en termes de structuration de ce type d'interactions. « *Si l'on regarde la situation à Montpellier, beaucoup d'opérations ont été mises en place concernant les interactions entre les Statistiques et le secteur Ecologie, Biodiversité, Environnement ; ces relations étant bien structurées* ».

**M. HERZLICH** note qu'en revanche, si l'on considère les liens avec la Biologie Santé - « *ce qui est un objectif prioritaire !* » -, le degré de satisfaction est beaucoup moins grand. La priorité absolue réside donc dans le recrutement d'une personne participant, avec les équipes, à la structuration de ces liens entre les Statistiques et la Biologie Santé.

**M. HERZLICH** souligne que cela est la motivation de cette demande.

Lorsqu'il parle de structuration des liens, **M. HERZLICH** n'évoque pas que la recherche. Il s'agit réellement d'organiser les relations et le développement d'activités liées à la recherche et à la formation sur ces aspects, d'où la nécessité de recruter un Pr.

**M. HERZLICH** fait part d'une autre demande de Pr mais, ne sait pas si le Conseil en a déjà débattu.

**M. HALBOUT** lui répond que cette dernière a déjà été évoquée mais qu'il peut revenir dessus, eu égard à sa fonction au sein de MIPS.

**M. HERZLICH** relève la demande d'un poste de Pr en Informatique ; à travers l'ensemble des composantes, les communautés ont été confrontées à une difficulté qui était de pouvoir faire coïncider les besoins d'enseignements en informatique appliquée avec ceux de la recherche.

**M. DONY** prend la parole pour préciser qu'il s'agit de besoins en enseignement sur la thématique « Génie logiciel ». Les enseignements sont déjà déficitaires, il faut absolument compenser le départ de M. DUCOURNAU.

**M. HERZLICH** ajoute qu'il s'agit d'un besoin bien spécifique du Département Informatique coïncidant mal avec des souhaits exprimés par le laboratoire, concernant le renforcement d'axes plus théoriques en Intelligence artificielle ou Algorithmes en calculs mathématiques.

**M. HERZLICH** a été confronté à cette difficulté. Selon lui, une manière de résoudre ce problème de manière assez générale, serait de proposer une opération de transfert où un Pr actuellement affecté à Polytech Montpellier « *glisserait* » sur la Faculté des Sciences, permettant de répondre au besoin exprimé par le Département Informatique. En outre, compte tenu des besoins d'enseignement de Polytech Montpellier, il est possible d'ouvrir un poste de Pr, compatible avec la stratégie du laboratoire sur le profil recherche.

**M. HERZLICH** précise que la proposition qui est faite est d'obtenir une opération « *à deux bandes* ».

**M. HERZLICH** pense avoir résumé la situation concernant ces deux postes de Pr.

S'agissant des Mcf, **M. HERZLICH** explique que deux postes sont sollicités :

- un poste en Informatique : la situation est résumée dans le document mis à disposition des conseillers. Il s'agit d'une discipline de MIPS où de nombreux postes ont été gelés en raison de détachements. De ce fait, il y a un fort besoin en termes d'enseignants, ce qui crée des « *problèmes aigus* ». La demande qui est formulée est de pouvoir recruter un Mcf. Le profil qui a été discuté en recherche et formation, est tourné vers le traitement de l'image : le candidat devra avoir une connaissance globale de la chaîne du traitement des images, jusqu'à l'interprétation, en passant par l'analyse, le codage, la sécurité, la modélisation et la visualisation des images. L'intérêt sera affiché pour une candidature qui permettra d'inscrire le projet recherche à l'interface avec les sciences du vivant.

- un poste en Physique : une demande est affichée concernant un poste de Mcf qui irait vers la Physique expérimentale, spécialiste des phénomènes des transports électroniques dans les semi-conducteurs, notamment pour le renforcement de l'équipe Semi-Conducteurs : Graphène, grand gap et Photovoltaïques. Il existe une motivation liée à cette spécificité Montpelliéraine, rassemblant une petite communauté de recherche qu'il convient de préserver.

A l'issue de cette présentation, **M. HERZLICH** se tient à la disposition du Conseil pour toute information complémentaire.

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. DONY**.

Dans le cadre de l'opération en lien avec l'IUT de Béziers, **M. DONY** indique qu'une « *discussion globale* » a été initiée. Il était question d'ouvrir un poste en Informatique : il conviendrait de décrire plus précisément ce dernier.

**M. HALBOUT** lui répond que cela sera retranscrit dans le procès-verbal dans le cadre de la campagne de la Faculté des Sciences mais, qu'il ne peut dire à Béziers ce qu'il convient d'ouvrir comme poste !

« Dans le cadre de la discussion très constructive qui a eu lieu », **M. DONY** ajoute que cela a été compris ainsi par tout le monde.

**M. HERZLICH** explique que l'Informatique est une discipline comme une autre : des postes existent à peu près dans toutes les composantes de l'Établissement. Il y a effectivement eu une discussion globale car, on essaie de « faire coller » des besoins en termes de recherche et de formation tout en donnant un maximum de liberté pour arriver à ce que personne ne se sente lésé.

**M. HALBOUT** souligne que lorsqu'il va faire remonter la campagne d'emplois de la Faculté des Sciences de Montpellier, il serait « contreproductif » que la composante fasse celle de l'IUT de Béziers.

**M. HALBOUT** le répète : les propos de **M. DONY** seront consignés dans ce procès-verbal et le Conseil les soutient.

**M. DONY** ne voudrait pas que l'Informatique disparaisse des composantes.

**M. HALBOUT** rassure **M. DONY** : il défendra cela avec ténacité et vigueur mais ne peut imposer quoi que ce soit à l'IUT de Béziers car cela serait perçu comme intrusif !

**M. HERZLICH** ajoute que cela sera évoqué lors du Conseil du Département Scientifique MIPS.

Avant de procéder au vote des différents profils, **M. HALBOUT** souhaite préciser quelques points. En plus de ceux qui seront validés, des opérations risquent d'être décalées si l'Université ne permet pas à la Faculté des Sciences d'ouvrir l'ensemble des postes gelés.

**M. HALBOUT** rappelle que **M. ROUSSET** a bien insisté dans son intervention, sur l'importance d'ouvrir le support en Evolution et **M. HALBOUT** insistera sur un point.

**M. HALBOUT** précise qu'il donnera la parole à **M. ALI**, Directeur du Département d'enseignement BE et à **M. MARIN** représentant le Département Mathématique.

**M. HALBOUT** veut faire écho aux « préoccupations » de la Faculté des Sciences sur son potentiel enseignant et sur la forte nécessité d'ouvrir des postes correspondant à ceux qui sont vacants depuis quelques années.

**M. HALBOUT** explique qu'il y a deux demandes fortes : l'une pour le Département Biologie Ecologie, l'autre en Biostatistiques.

A la question « Pourquoi qualifier ces demandes de fortes ? », **M. HALBOUT** répond que ces deux postes correspondent au remplacement d'enseignants partis depuis fort longtemps !

**M. HALBOUT** prend l'exemple de **Mme SPANNING-PIERROT**, en détachement depuis sept ans et de l'absence de **Mme OLIVIERI** au sein du Département BE ; cette dernière ne pouvant assurer ses charges d'enseignement en raison de problèmes de santé. Aussi, sur cette thématique, il y a donc un double besoin de renforcement et d'anticipation d'ouverture.

**M. ALI** rappelle que, suite au départ de **Mme SPANNING-PIERROT**, le Département a effectivement bénéficié de supports Ater mais ces derniers n'ont pas à assumer certaines responsabilités incombant normalement aux Pr. De plus, le ratio Mcf/Pr étant très déséquilibré, certains Mcf prennent actuellement, dans les faits, ces responsabilités eu égard à la surcharge des Pr.

**M. ALI** ajoute que le Département ne peut pas endurer aussi longtemps ce type de support en détachement.

Pour **M. ALI**, il est important de noter que l'enseignement de l'Evolution, tant sur le site de Montpellier qu'au plan national, est assez important. « Nous sommes dans une dynamique de stabilisation de cet enseignement, notamment dans le cadre LMD5, avec l'injection de nouvelles thématiques autour de ce profil. Si l'on devait retarder le recrutement d'un Pr, la personne devrait prendre en marche toute une réflexion qui aurait déjà bien avancé en amont. Elle se verrait ainsi mise devant le fait accompli car le Département devrait commencer la réflexion de cristallisation pour le LMD4 et le LDM5 ».

**M. HALBOUT** remercie **M. ALI** pour cette précision.

**M. HALBOUT** souligne que le second poste, dont le dégel est sollicité, concerne les Mathématiques. Il correspond à celui d'un enseignant qui va probablement annoncer sa démission prochainement.

**M. HALBOUT** précise que le poste évoqué correspond à celui de **M. DRONIOU** en détachement depuis cinq ans et qui ne reviendra pas. De la même manière, les Statistiques et les Statistiques appliquées prennent de l'essor : la composante ne peut donc pas se priver d'un Pr, surtout au moment où des réflexions sont menées avec les équipes des Sciences du vivant et de la Santé, sur l'offre de formation et les projets structurants en termes de recherche.

**M. HALBOUT** cède la parole à **M. MARIN**.

**M. MARIN** souhaite apporter quelques précisions sur le profil.

**M. MARIN** indique que ce profil recherche correspond à l'apprentissage statistique, statistique en grande dimension, probabilités numériques, statistique médicale. La personne recrutée devra être en mesure d'intervenir dans tous les enseignements de Mathématiques de licence - à la fois au sein de la licence de Mathématiques et d'autres formations de la Faculté - et ceux de Master mentions Mathématiques et Bio statistique.

Pour **M. MARIN**, le Département Mathématiques manque « *de bras* ». De ce fait, des groupes de TD ont été fermés cette année ... Il a été demandé de transférer de nouveaux enseignements au Département Mathématiques, notamment pour l'année préparatoire de l'APSS.

**M. MARIN** signale que pour tout ce qui est spécifique à la Santé, l'Ue HLMA505 n'a pu être ouverte depuis le départ de **M. Pierre PUDLO**, statisticien ayant obtenu un poste à Marseille.

**M. MARIN** insiste sur le fait qu'il y a de forts besoins et espère que le poste sera ouvert cette année.

**M. HALBOUT** propose, sous réserve de l'avis de **M. TOURAINE** pour le Département Bio-MV, d'appuyer les demandes dans l'ordre suivant :

- le poste de Pr en BE,
- le poste de Pr en Mathématiques,
- le poste de Pr en Biologie Santé.

**M. HALBOUT** ajoute que la Faculté des Sciences aura les arguments auprès de l'Etablissement pour que ces postes soient ouverts. Toutefois, il conviendrait de faire les demandes dans cet ordre, correspondant à celui dans lequel les supports se sont libérés et celui où les Départements se sont exprimés.

**M. HALBOUT** compte sur la mobilisation de tous pour défendre ces ouvertures, d'autant plus que la composante possède les supports correspondants. Il s'agit d'attendre des démissions qui arriveront peut-être en cours d'année.

Au demeurant, pour **M. HALBOUT**, il serait bien que ces trois postes soient ouverts dans l'ordre de priorité précité.

**M. HALBOUT** demande si l'Assemblée a des commentaires à formuler sur ces priorités ainsi que sur les profils présentés.

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** précise que des modifications seront apportées suite aux observations des conseillers :

- sur le poste 66-69 : ajouter les précisions sur les enseignements à réaliser au sein de l'Université Paul Valéry,
- sur les postes du Département Chimie : l'engagement du Conseil de « *surveiller attentivement* » que les responsabilités soient bien prises sur les enseignements en licence et les responsabilités administratives.

**M. HALBOUT** suggère de procéder au vote des priorités et des profils de postes enseignants chercheurs de la Faculté des Sciences de Montpellier - campagne d'emploi 2016-2017 -.

**Votants : 29 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

**Favorable : 28**

Les priorités et profils de postes enseignants chercheurs de la Faculté des Sciences de Montpellier - campagne d'emploi 2016-2017 -recueillent un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il transmettra ces profils. Cependant, il attend les derniers retours des Départements Scientifiques, qui se réuniront très prochainement pour la plupart d'entre eux.

**M. HALBOUT** demande à **M. ROUSSET** de rassurer la communauté BE sur le fait qu'il y est acté le redéploiement d'un chapeau de Pr qui était espéré depuis longtemps ... S'agissant de la communauté DESTEEM, la demande est repoussée d'une année.

**M. HALBOUT** rappelle que les 46.3 sont une « *denrée rare* » et qu'il est symboliquement important de montrer à une communauté que l'on procède à des redéploiements de chapeaux. Cependant, les équipes des Départements d'enseignement doivent aussi avoir leur chance à tour de rôle ...

Pour **M. VERNICOS**, cela concerne aussi le Département Mathématiques.

**M. HALBOUT** lui répond qu'il s'agit de la politique interne du Département.

Pour **M. HALBOUT**, il est possible d'avoir une discussion sur l'ouverture d'un poste en 46.3 au sein de ce Département, ce qui aurait au moins le mérite d'afficher les choses clairement « *au lieu de les déguiser* » sur un 46.1 pour lequel **M. VERNICOS** connaît la position générale des Mathématiques en France, même si elle évolue !

**M. VERNICOS** note qu'il existe un vivier au sein de ce Département.

**M. HALBOUT** rappelle à **M. VERNICOS** qu'aucun poste n'a été ouvert en 46.3 au sein de ce dernier : cela pourrait être une demande à inscrire.

**M. HALBOUT** libère, s'ils le souhaitent, les Directeurs de Département Scientifiques qu'il remercie très chaleureusement de leur présence en Conseil et suggère d'aborder sur le point relatif à la discussion sur le Budget 2017 de la Faculté des Sciences.

## 5. BUDGET 2017

**M. HALBOUT** rappelle à l'Assemblée que la lettre de cadrage budgétaire a été adoptée lors du précédent Conseil. Ce jour, **M. HALBOUT** propose aux membres du Conseil de débattre de la première proposition concernant le budget 2017.

Avant de débiter cette présentation, **M. HALBOUT** note « *qu'il fait froid dans cette salle des Actes* » et informe l'Auditoire que la Direction a fait remonter, auprès de la tutelle, la demande d'ouverture du chauffage général sur le campus Triolet.

**M. HALBOUT** reprend le dialogue et indique que la proposition de répartition du budget 2017 a été travaillée sans connaître, ni la dotation de l'UM, ni la validation des ressources propre de la composante. Il s'agit donc d'un budget encore aujourd'hui conjectural qui est présenté en Conseil de la Faculté.

**M. HALBOUT** explique que ce budget sera soumis à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance. En revanche, **M. HALBOUT** souhaite que l'Assemblée initie la discussion concernant la proposition de répartition du budget entre les différents Départements d'enseignement.

Avant d'entamer ce premier point, **M. HALBOUT** suggère aux membres du Conseil d'effectuer une pause de cinq minutes.

**M. HALBOUT** rouvre la séance et informe qu'il va présenter à l'Assemblée, lors de cette première discussion sur le budget 2017, la note de répartition entre les Départements et apporter quelques précisions sur l'évolution entre les discussions de ce jour et celles à venir en séance au cours du prochain Conseil.

**M. HALBOUT** fait quelques rappels concernant la répartition et la ventilation du budget entre les Départements d'enseignement. Dans ce cadre, **M. HALBOUT** note une difficulté sur laquelle le Conseil devra peut-être revenir lors des prochains budgets, notamment concernant la prise en compte des sorties terrain.

**M. HALBOUT** excuse l'absence de **M. JOURDE** qui n'est pas présent aujourd'hui ; il fait observer que « *peut-être, le coût en terme de sorties terrain a été sous-évalué* ». De ce fait, la Direction procède chaque année à des rééquilibrages de masse entre les Départements.

**M. HALBOUT** sait qu'il s'agit d'un « *serpent de mer* » mais, il y aura des discussions à mener, notamment sur l'achat de mini bus ou de mutualisation en termes de transports car les sorties terrain coutent extrêmement chers en terme de fonctionnement.

Pour **M. HALBOUT**, il convient de faire appel à des prestataires externes qu'il faut rétribuer en fonctionnement. Dans le cadre d'une politique d'économie sur cette section, le Conseil pourrait réfléchir à investir dans l'achat d'un mini bus et à former les équipes concernés.

**M. IMBERT** craint que cette réflexion ne pousse certains à se référer à d'anciennes discussions, lorsque l'Université Montpellier 2 disposait de chauffeurs Biats qui au demeurant « *ont été virés ... !* »

Pour **M. HALBOUT**, il est possible de réfléchir sur des « *pratiques qui ont été faites il y a longtemps* » car la Faculté le paye aujourd'hui très cher !

**M. ALI** soutient ce type de réponse car si l'on regarde le nombre de sorties pour les Départements BE et DESTHEEM, avoir des factures de transport du fait de cette obligation n'a plus lieu d'être ! « *Il faut absolument trouver une autre solution !* »

**M. ALI** note que dans d'autres universités, il y a un pôle transport sur lequel les Facultés peuvent s'appuyer.

**M. HALBOUT** remarque que la composante dépense profusément en crédits de fonctionnement à un moment où on lui demande d'investir ...

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté pourrait acheter un mini bus, ce qui réduirait les coûts en termes de fonctionnement.

Pour **M. IMBERT**, il faut un personnel formé à la conduite de ce véhicule ...

**M. HALBOUT** précise qu'il s'agit de la première chose à laquelle le Conseil devra réfléchir pour les budgets à venir.

**M. ALI** s'interroge : « *Sur quel type de support ou profil de poste se situerait l'agent susceptible de conduire ces mini bus ?* »

**M. HALBOUT** lui répond qu'il ne pourra s'agir d'un agent à plein temps.

**M. ALI** demande plus de précisions à **M. HALBOUT**.

Pour **M. HALBOUT**, la personne pourrait avoir une autre activité et être, en complément, titulaire du permis adéquat.

Pour **M. ALI**, il est intéressant de voir se développer ce projet.

**M. HALBOUT** ajoute que, maintenant que la Faculté des Sciences se trouve dans une grande Université et que les possibilités d'utilisation sont accentuées, la question de la mutualisation de ce type de véhicules pourrait être pertinente.

**M. IMBERT** ne croit pas trop à la mutualisation des sorties.

Pour **M. ALI**, cela peut se faire entre les Département BE et DESTHEEM.

**M. HALBOUT** précise qu'il ne s'agit pas de la mutualisation des sorties mais, de celle des moyens.

**M. HALBOUT** indique que la seconde approche est expliquée dans la proposition de ventilation se trouvant à la fin du tableau présenté. Cette dernière tient compte du cadrage de l'Université, sollicitant « *particulièrement* » des économies en fonctionnement.

**M. HALBOUT** signale que cette proposition n'est, pour l'instant, que provisoire. La Direction de la Faculté a été destinataire d'une demande de rééquilibrage en masse de la part du Département DESTHEEM : en conséquence, ce dernier verra sa ligne de fonctionnement augmenter au détriment de l'investissement. Par ailleurs, les Départements EEA et Physique pourraient voir leur ligne de fonctionnement baisser, au profit de l'investissement.

**M. HALBOUT** explique l'origine de ces ajustements. Pour le DESTHEEM, cela est dû aux contraintes inhérentes aux « *sorties terrain* » alors que s'agissant des Départements EEA et Physique, les dépenses concernent surtout l'achat de gros matériels, se justifiant sur la ligne investissement.

**M. HALBOUT** ajoute que la proposition qui est faite, prévoit très certainement des transferts de masse aux alentours de 15 à 20 mille euros globalement : « *de l'investissement vers le fonctionnement d'un côté et, du fonctionnement vers l'investissement de l'autre.* »

**M. HALBOUT** note qu'il s'agit de la première approche relative à la ventilation des crédits des Départements et ce, tout en respectant la lettre de cadrage adoptée lors du précédent Conseil.

**M. HALBOUT** signale auprès de l'Assemblée que, une fois cette ventilation opérée, celle-ci se verra déclinée dans la proposition de budget, dans la partie « Départements ». A cet effet, lors de la présentation finale du budget dans quatre semaines, le Conseil pourra noter quelques modifications à la marge, car les changements de masses relatifs aux Départements DESTHEM, EEA et Physique seront déjà pris en compte.

Ensuite, **M. HALBOUT** note que ce budget comprend une nouveauté : « *nous avons insisté sur la ligne projets pédagogiques en fonctionnement.* »

**M. HALBOUT** indique qu'il ne s'agit pas simplement d'un jeu d'écriture car « *nous demandons aux Départements d'enseignement de réaliser des efforts en termes de fonctionnement, avant d'augmenter ensuite considérablement la ligne dédiée aux projets pédagogiques.* »

**M. HALBOUT** explique qu'il aurait été possible de ventiler cette enveloppe sur les dotations des Départements mais il faut s'inscrire dans la durée : les efforts demandés cette année seront obligatoirement reconduits l'an prochain voire amplifiés ... Aussi, il n'est pas possible d'adresser un message aux Départements qui consisterait à dire « *On continue comme avant et vous aurez la même dotation en fonctionnement* ».

Ainsi, **M. HALBOUT** pense que ce message serait en totale contradiction avec le cadrage de l'Etablissement UM et celui de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté n'a pu abonder l'an dernier la ligne consacrée aux projets pédagogiques - en fonctionnement notamment -. Or, il est apparu capital à la Direction de la composante d'afficher une politique offensive en la matière.

**M. HALBOUT** précise que l'Assemblée examinera ensuite la dernière vague de projets pédagogiques. Les Conseillers verront qu'il en restera un grand nombre à financer.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait qu'une ligne supplémentaire a été affichée par rapport à l'an dernier, mettant en avant les évolutions des pratiques pédagogiques. Cette dernière prévoit des crédits au niveau fonctionnement mais aussi, en masse salariale car la Faculté des Sciences complètera très probablement les dotations en heures Etd qui seront proposées dans le cadre des appels à projets de l'Etablissement.

**M. HALBOUT** ajoute que la composante se garde « *une petite réserve* » pour venir compléter certains projets.

**M. HALBOUT** informe le Conseil que la Faculté a abondé la ligne relations internationales qui se veut stratégique. Sur cette dernière, un certain nombre de frais de missions sont prévus dans le cadre de la mise en place de partenariats avec des universités étrangères.

**M. HALBOUT** rappelle que, dans la stratégie de la Faculté des Sciences, des territoires prioritaires ont été identifiés : la composante souhaite pouvoir renforcer notamment ses collaborations en Asie du Sud-est et en Chine ; « *il convient donc de se donner les moyens !* »

**M. HALBOUT** reviendra ultérieurement vers le Conseil pour identifier ces projets et les formaliser.

Pour le moment, **M. HALBOUT** indique que la proposition faite à l'Assemblée est provisoire. Comme cela avait été anticipé dans la lettre de cadrage budgétaire, la Faculté s'acheminerait vers un budget légèrement à la hausse - « *ce qui mérite d'être souligné par les temps qui courent !* » -, grâce aux efforts réalisés sur les dotations récurrentes en fonctionnement au niveau des Départements d'enseignement et des services centraux de la Faculté.

**M. HALBOUT** est à l'écoute des éventuelles remarques des conseillers sur cette proposition, avant que celle-ci ne soit « *retravaillée* » plus en profondeur avec les services et les Départements d'enseignement pour finaliser les derniers arbitrages.

**M. HALBOUT** précise que les Directeurs de Département ont d'ores et déjà commencé à anticiper ces efforts.

**M. HALBOUT** ajoute que la Faculté des Sciences est une composante de l'Université de Montpellier et doit jouer le jeu de la politique d'établissement qui affiche comme priorité la stabilisation de l'emploi public.

En outre, **M. HALBOUT** précise que l'Université est l'un des rares établissements en France à ne pas geler de postes.

**M. VERNICOS** souhaite revenir sur les 5% de diminution : l'effort demandé par l'Université le dérange, sachant que ce n'est pas demandé à la recherche.

**M. HALBOUT** répond que l'effort est partagé.

**M. HALBOUT** rappelle que les crédits récurrents en fonctionnement au niveau de l'Université sont contraints : une partie fixe augmente et notamment, les salaires -. Cela n'étant pas compensé, il est nécessaire de réaliser un effort sur la part variable.

Pour **M. VERNICOS**, « *les collègues doivent se rendre compte qu'il y a un combat à mener ! Quand il y a des manifestations, c'est pour tout le monde !* »

**M. VERNICOS** note que l'argent est enlevé des missions pour payer les personnels ...

**M. IMBERT** le confirme mais, constate que le nombre d'étudiants à la Faculté des Sciences croît depuis dix ans ; on pourrait communiquer dans la presse sur cette augmentation et sur la diminution, en parallèle, des moyens.

**M. IMBERT** note que la Faculté est dans une situation très délicate ! Dans les prochaines années, il risque d'y avoir un « *boum démographique* » et la composante sera dans une situation encore plus complexe.

Pour **M. IMBERT**, il ne suffit pas d'en avoir conscience et d'en discuter « *entre nous* » ; il convient d'avoir une stratégie offensive au sein des Directions des composantes et des Universités vis-à-vis du gouvernement.

**M. HALBOUT** pense qu'effectivement une prise de conscience collective est nécessaire à ce sujet. On verra ce que donneront les prochaines élections nationales à ce niveau ...

**M. HALBOUT** craint que l'augmentation des droits d'inscription ne soit pas une solution. Ce sont les familles qui payent directement ou indirectement, spécialement par les impôts, mais globalement, le système de l'enseignement supérieur en France est relativement « *bon marché* ». Réduire encore davantage les frais de fonctionnement régulerait le coût mais, l'enseignement n'aurait pas la même qualité !

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que le DESTEEEM a réalisé une étude. Même s'il est délicat de se comparer aux plus grandes universités américaines, on peut quand même noter que « *nous avons des coûts généraux qui sont quatre fois moins élevés - à formation identique - ce qui est à noter lorsqu'on candidate à des appels à projet d'excellence.* »

Pour **M. HALBOUT**, le gouvernement doit se donner les moyens des ambitions qu'il a ou veut atteindre !

**M. IMBERT** insiste : le constat et la prise de conscience ne sont pas suffisants ! Il faut qu'il y ait une politique offensive !

**M. IMBERT** pense que si le Conseil est d'accord pour dire qu'un enseignement de qualité coûte de l'argent, il faut que cela soit également véhiculé en dehors, notamment par les organisations étudiantes négociant avec le ministère.

Pour **M. ALI**, cela peut faire l'objet d'un graphique qui illustre l'évolution de la population étudiante versus notre budget, ce qui pourrait être un support de communication montrant que nous sommes largement en dessous de ce qui est acceptable en termes de fonctionnement global pour assurer « *satisfaisamment* », l'accueil des étudiants.

**M. HALBOUT** entend la remarque de **M. ALI**.

**M. IMBERT** note que la Faculté est en train de réaliser des plaquettes pour son offre de formation. Il faudrait insérer cette information directement sur ces supports ...

**M. HALBOUT** retient l'idée d'avoir une stratégie de communication offensive. Il y a cependant d'autres débats : « *la proposition de budget qui est faite compte tenu de la situation actuelle ... et comment rebondir ensuite* »

Comme un consensus existe au niveau de la Direction et des élus, **M. HALBOUT** propose qu'une action de communication soit menée. « *D'ailleurs, d'autres actions sont parties de Montpellier et ont fait tache d'huile ...* »

Pour **M. HALBOUT**, il est possible d'avoir une action concertée sur ce point : « *nous sommes responsables et il faut avancer !* » D'un côté il existe des alertes, de l'autre, une ambition clairement affichée au niveau national sur la place de l'enseignement supérieur dans les parcours internationaux : « *pour cela, il convient de se donner les moyens de nos ambitions !* »

**M. HALBOUT** est favorable à la communication via des plaquettes et au fait d'afficher une action offensive.

**M. VERNICOS** aimerait connaître le prix de la cérémonie de Noël organisée par l'Université de Montpellier ! Même s'il apprécie « *beaucoup le geste* », il se demande s'il n'est pas possible de faire des économies là-dessus.

Somme toute, pour **M. VERNICOS**, il n'est pas nécessaire de faire de telles dépenses.

**M. IMBERT** lui répond que cela ne représente absolument rien.

**M. VERNICO** indique que c'est juste symbolique ...

**M. HALBOUT** revient sur la communication : il pense qu'il est important de dire « *c'est ça, ou alors c'est le privé !* », sachant que le privé coûte plus cher ...

**M. HALBOUT** se demande si 5 % de réduction vont dénaturer notre enseignement. Ensuite, il faudra se demander ce que vaudraient des efforts supplémentaires si cela revient ensuite à payer le double dans le privé.

**M. ALI** note qu'il s'agit également d'une question de crédibilité vis-à-vis du public accueilli. Si l'on rogne sur le budget, cela signifie que nous sommes moins bons en capacité d'enseignement, d'accueil, de conseil ...

**M. HALBOUT** constate que c'est véritablement le dernier budget qui peut être construit de cette manière.

**M. HALBOUT** propose de revenir sur le débat du budget 2017.

**M. HALBOUT** retient qu'il n'y a pas de retour spécifique concernant la proposition présentée ce jour en séance. Aussi, **M. GUEVLOU** et **Mme VILLANUEVA-THERON** vont continuer à travailler sur cet avant-projet.

**M. HALBOUT** les remercie très sincèrement ; « *l'exercice n'étant pas facile eu égard au contexte budgétaire ...* »

**M. HALBOUT** ajoute que le travail réalisé à l'échelle de la Faculté des Sciences est salué au niveau de l'Université : « *avec un nombre d'agents limité, la composante arrive pourtant à faire un travail remarquable !* »

Pour **M. HALBOUT**, il est important de pouvoir se reposer sur des équipes compétentes !

**M. HALBOUT** rappelle que la Direction devra aussi proposer une stratégie de communication informant que c'est le dernier budget que la Faculté des Sciences peut élaborer dans ces conditions !

**M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

## 6. POINT SUR LES APPEL À PROJETS NUMÉRIQUES

**M. HALBOUT** propose à **Mme ROLLAND** d'opérer un point sur les retours concernant les appels à projets numériques.

**Mme ROLLAND** prend la parole et indique que cinq projets ont été soumis lors de cette deuxième vague, sachant que deux avaient déjà été acceptés lors de la précédente.

Sur ces cinq derniers projets, **Mme ROLLAND** précise que trois ont été retenus mais, pas forcément avec les volumes horaires initialement demandés.

Parmi les projets acceptés, **Mme ROLLAND** souligne que l'on retrouve :

- Le projet du Département BE,
- Le projet du Département Informatique qui a été scindé en deux parties. Seule la personnalisation de la plateforme Moodle a été acceptée.
- Le projet proposé par **M. STRAUSS** du Département EEA.

**M. HALBOUT** note que sur les cinq, trois sont remontés puisque les deux autres avaient été suspendus.

**M. HALBOUT** remarque qu'il reste 24 + 30 heures à financer si l'on veut accompagner ces projets.

Pour **Mme ROLLAND**, il faut tenir compte du fait que les heures demandées pour certains d'entre eux lors de la première vague - notamment pour le Département Informatique - ne l'ont pas été en totalité.

**Mme ROLLAND** suggère que les premiers projets soient également accompagnés à ce niveau-là.

**M. HALBOUT** s'interroge : « *combien d'heures manquait-il sur les premiers projets ?* »

**Mme ROLLAND** lui répond que 45 heures avaient été sollicitées mais, qu'ils n'en ont obtenu que 20.

**M. HALBOUT** rappelle que cela concerne le premier projet en Informatique.

**M. HALBOUT** demande à **Mme ROLLAND** si le second projet relatif à la Chimie a bien obtenu l'ensemble des heures demandées.

**Mme ROLLAND** le lui confirme.

**M. HALBOUT** conclut qu'il manque donc 80 heures.

**M. HALBOUT** ne peut pas affirmer que ces dernières seront financées en intégralité.

**M. HALBOUT** ajoute que le **Mme ROLLAND** et le Comité TICE accompagneront les deux projets restants et analyseront si les 80 heures non financées pourront l'être ou non par la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** remercie **Mme ROLLAND** de son intervention.

**M. HALBOUT** précise qu'il mettra à disposition du Conseil la synthèse rédigée par le Comité TICE.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

## 7. VOTE DE SUBVENTIONS POUR LE FESTISCIENCES 2016

**M. HALBOUT** donne la parole à **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction et Référente Associations, pour la présentation de cet évènement.

**Mme GAUCERAND** rappelle que le Festisciences interviendra le 24 novembre prochain. Cette manifestation est portée conjointement par les associations étudiantes et la Faculté des Sciences de Montpellier.

**Mme GAUCERAND** souligne que, lors de cette journée, se dérouleront la présentation des masters ainsi qu'une présentation du service relations internationales. Deux conférenciers seront également présents : **M. WALTER** qui est un chimiste et **M. SARRADE** pour le lancement de la deuxième Bourse Jiyuu-Hugo Sarrade.

**Mme GAUCERAND** signale que, tout au long de la journée, les associations présenteront leurs activités, réaliseront une exposition et distribueront des gaufres, crêpes, barbe à papa et boissons gratuitement ... Aussi, c'est pourquoi le Conseil vote aujourd'hui des subventions.

**M. HALBOUT** note que les associations s'impliquent fortement lors de cette journée et il les en remercie très vivement.

Pour **M. HALBOUT**, il est important que ces associations soient « *aidées* » par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**Mme GAUCERAND** indique que des demandes seront également faites au niveau du FSDIE, notamment pour l'Association « *l'Ouvre Tête* », proposant gracieusement un repas le midi et le soir. La Faculté est actuellement en discussion à ce propos avec la Direction de la Vie des Campus.

**M. HALBOUT** précise que la conférence de **M. WALTER** portera sur des techniques issues de la Chimie pour la restauration des œuvres d'art. Cela explique le thème choisi pour l'affiche de la manifestation.

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté souhaite situer le Festisciences aux interfaces des Arts et des Sciences ; la première édition ayant été dédiée à la musique. Cette année, le thème portera plutôt sur la restauration, ce qui induira très certainement une coopération avec le Musée Fabre de Montpellier, ce dernier étant particulièrement intéressé par ces aspects scientifiques.

**M. HALBOUT** souligne que l'an dernier, le Festisciences s'était ouvert sur un hommage à Hugo Sarrade.

**M. HALBOUT** espère que les événements nationaux seront « *moins noirs* » cette année et que la météo permettra d'organiser ce bel événement en plein air ...

**M. HALBOUT** le répète : il s'agit d'une fête qui s'adresse à tous les étudiants et tous les personnels de la Faculté des Sciences ... et plus !

**M. MANCHERON** note que l'association MUST sollicite une subvention pour une sonorisation. L'Université ne pourrait-elle pas leur fournir ce matériel ?

**Mme GAUCERAND** répond qu'elle est actuellement en discussion tant avec la Direction de la Vie des Campus qu'avec la Direction de la Logistique UM à ce sujet. Cependant, elle a préféré présenter la demande « *telle quelle* », afin de ne pas pénaliser l'association. Un réajustement sera opéré s'il est possible de disposer d'un prêt de la part de l'Etablissement.

**M. HALBOUT** interroge **Mme GAUCERAND** : « *Combien d'argent reste-t-il sur la ligne « subventions » dédiées aux associations étudiantes ?* »

**Mme GAUCERAND** lui répond que le solde s'élève à 1 300 euros et que 2 300 euros sont demandées au total par les associations dans le cadre de cet événement annuel.

**M. HALBOUT** propose de faire un effort en fonction du budget de la Faculté, sachant que les demandes s'élèvent à minima entre deux cents et trois cents euros.

**M. HALBOUT** suggère d'affecter à chacune d'entre elles, au maximum le seuil moyen, soit 300 euros. La Faculté aidera les associations à obtenir d'autres sources de financement.

**Mme GALL-BORRUT** note une grande disparité au niveau des montants sollicités. Des associations demandent des subventions pour la confection de crêpes et de gaufres, auquel cas le montant est justifié. En revanche, l'association « *Aileron* » souhaite l'octroi d'une subvention d'un montant de 335 euros pour des affiches et posters ...

**M. HALBOUT** explique que cette subvention permettra de monter une exposition, d'où l'impression d'affiches grand format, l'achat de cadres, ...

**Mme GALL-BORRUT** demande si les photos existent.

**M. HALBOUT** lui répond que ces dernières sont numériques et que l'impression de qualité coûte excessivement cher.

Eu égard à la pertinence des demandes, **M. HALBOUT**, propose de voter une subvention maximale de 300 euros pour chacune des associations, sachant que celles ayant fait des demandes plus importantes, seront accompagnées.

**Mme RIVERS-MOORE** demande si l'Association de « *l'Ouvre Tête* » - qui devra nourrir près de 400 personnes - et sollicitant une subvention de 880 euros, se verra également attribuer 300 euros ?

**M. HALBOUT** lui répond que 300 euros seront débloqués immédiatement. Si une rallonge est nécessaire, l'association devra le justifier après la manifestation, lors de la présentation du bilan présenté devant l'Assemblée.

**Mme GAUCERAND** demande si les associations ayant demandé moins de 300 euros se verront également attribuer ce montant.

**M. HALBOUT** informe que ces dernières auront le montant sollicité.

**M. VERNICOS** suggère à « *l'Ouvre Tête* » de mettre à disposition du public une cagnotte de participation.

Pour **M. HALBOUT**, cela pourrait être intéressant.

**M. HALBOUT** propose au Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier de procéder au vote de subventions relatives à l'organisation du Festisciences du 24 novembre 2016 :

- ABM - 100 €,
- Ailerons - 300 €,
- Gnum - 232 €,
- Hello World - 110 €,
- Malice - 200 €,
- Must - 300 €,
- Ouvre tête - 300 €.

Sous réserve de complément pour l'association « *l'Ouvre Tête* » qui avait fait une demande initiale de 880 €.

**Votants : 28 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 28**

Les demandes de subvention relatives à l'organisation du Festisciences recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. HALBOUT** remercie le Conseil pour ce vote unanime qui contribuera au succès du Festisciences 2016.

#### 8. TARIFS DE MISES À DISPOSITION DE LOCAUX

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que le Conseil doit reconduire les tarifs pour la mise à disposition des locaux au titre de l'année universitaire 2016-2017.

**M. HALBOUT** demande à **M. GUEVELLOU** - de retour du Rectorat d'académie de Montpellier - si les tarifs sont identiques à ceux de l'an dernier.

**M. GUEVELLOU** lui répond que rien n'a été modifié ; la tarification demeurant inchangée.

**M. HALBOUT** précise que le protocole est également le même que celui de l'an dernier : aucune salle de la Faculté des Sciences n'est mise à disposition sans l'aval du Responsable administratif et/ou du Directeur de la Faculté des Sciences ; ces derniers sollicitant eux-mêmes l'avis et l'accord des enseignants et techniciens responsables de la salle.

**M. HALBOUT** propose au Conseil de procéder au vote relatif aux tarifs des prestations - exercice 2017 - :

**Votants : 28 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 28**

Le vote des tarifs des prestations - exercice 2017- recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur HALBOUT** propose que la 3ème séance - année universitaire 2016 - 2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11h45**.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **16 novembre prochain**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 271	Mercredi 14 décembre 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGÉ**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
8. **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
16. **Chefs de Service** FdS.